



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et  
réglementant la circulation sur la VC n°55  
dite Impasse Xirrita  
N° A114-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur la VC n°55 dite Impasse Xirrita, **du Lundi 23 octobre 2023 jusqu'au jeudi 23 novembre 2023 inclus**, pour des travaux réalisés par la société ARHEX EMANEZ.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Les travaux de dévoiement du réseau assainissement dans l'impasse Xirrita sont prévus du lundi 23 octobre 2023 jusqu'au jeudi 23 novembre 2023 inclus.

**Par conséquent, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation sera fermée sauf pour les riverains, les agents des services techniques et les associations utilisatrices des locaux.**

**ARTICLE 2 :** La société ARHEX EMANEZ, représentée par Mr Arnaud GARROUTEIGT, Le Bourg 64470 LAGUINGE RESTOUE effectuant les travaux, devra mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE 3 :** Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société ARHEX EMANEZ de Laguinge Restoue,
- le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 19 octobre 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, par suppléance  
Patrick ELIZAGOYEN

